

CHARTRE DES SPECTATEURS

Bienvenue au cinéma L'Hélios.

Le cinéma est un art convivial qui se partage à plusieurs. Afin que chaque séance se déroule au mieux, nous vous remercions de respecter les règles suivantes :

VALIDITE DU BILLET DE CINEMA :

- Seuls les spectateurs munis de billets valables, mentionnant le film, l'heure de la séance et la salle, ont accès au cinéma.
- Les billets ne seront plus délivrés 15 minutes après le début de la séance.
- Les billets doivent être conservés jusqu'à la fin de la séance.
- Les billets achetés en prévente ne sont ni échangeables, ni remboursables.

TARIF DES PLACES :

- Les billets aux tarifs réduit et moins de 14 ans sont délivrés sur présentation d'un justificatif.

ÂGE DES SPECTATEURS :

- Le cinéma est interdit aux nourrissons et aux mineurs non accompagnés de moins de 10 ans.
- Les enfants, seuls ou accompagnés, restent sous la garde de leurs parents qui sont responsables des éventuels dommages occasionnés aux biens ou aux personnes par leurs enfants.
- Certains films comportent une interdiction aux moins de 12, 16 ou 18 ans, même accompagnés. Un justificatif d'âge pourra être demandé en caisse.

SEANCES EN 3D :

- Les lunettes 3D prêtées en caisse du cinéma sont fragiles et doivent être maniées avec le plus grand soin.
- Les lunettes 3D doivent être rendues en bon état au personnel du cinéma à la sortie de la séance.

COMPORTEMENTS AU SEIN DU CINEMA :

- Chaque spectateur doit adopter une attitude calme et respectueuse. Une tenue et un comportement corrects sont exigés dès l'entrée dans l'établissement.
- Au titre de la loi du 11 octobre 2010, l'accès au cinéma est interdit à toute personne munie d'une tenue dissimulant le visage.
- Toute personne en état d'ébriété manifeste ou ayant un comportement violent, physique ou verbal, sera refusée à l'entrée. Si elle se trouve déjà dans une salle, elle sera priée de quitter l'établissement sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.
- Pour la sécurité de tous, le contenu des sacs pourra faire l'objet d'un contrôle par le personnel du cinéma. Les trottinettes, casques de moto et autres objets encombrants ne sont pas acceptés en salle.
- Le cinéma ne pourra être mis en responsabilité en cas de vols d'objets encombrants déposés dans le hall.
- Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis au sein de l'établissement.
- **Il est strictement interdit d'enregistrer tout ou partie d'un film et de prendre des photos en salles. Les actes de piraterie audiovisuelle sont passibles de poursuites judiciaires et feront l'objet d'une intervention de la police.**
- L'usage de téléphones portables et de tablettes numériques est interdit pendant la projection des films.
- Nourriture chaude, chips, pop corn et boissons alcoolisées ne sont pas autorisés à l'intérieur des salles.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble de l'établissement.
- Au titre de la loi n°95-73 du 21/01/95 modifiée par la loi n°2011-267 du 14 mars 2011, le cinéma est placé sous vidéosurveillance. Pour tout renseignement, s'adresser à la Direction du cinéma.

**En cas de problème nuisant au bon déroulement de votre séance,
n'hésitez pas à solliciter immédiatement le personnel du cinéma.**